

CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, N. Y., juin 1904.

D'APRÈS les statistiques officielles de 1903, la proportion du nombre des divorces sur celui des mariages a été de 1 à 6 dans le Maine, de 1 à 8.3 dans le New Hampshire, de 1 à 10 dans le Vermont, de 1 à 16 dans le Massachusetts, de 1 à 8 dans le Rhode Island, de 1 à 8.8 dans l'Ohio, de 1 à 7.6 dans l'Indiana, de 1 à 11 dans le Michigan.

Formidables dans leur laconisme, ces chiffres donnent une idée exacte de l'estime dans laquelle est tombé le sacrement de mariage aux Etats-Unis. On en a fait un contrat légal, un contrat *pro tempore*. Et ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est qu'il n'y a à l'horizon aucun rayon d'espoir ni de relèvement.

La raison en est simple. Elle a sa source dans l'essence même du protestantisme. A l'Eglise infaillible, Luther a substitué la Bible infaillible. Mais la Bible sans l'Eglise est un livre mort. Mais la Bible sans l'Eglise est une chose inconcevable, inconcevable comme je ne sais quel christianisme dont on aurait ôté la croyance à l'existence du Christ-Dieu.

On parle beaucoup ici en ce moment de la religion de l'Esprit — lisez protestantisme — opposée à la religion de l'Autorité — lisez catholicisme. Et l'on cherche à surélever la première sur la seconde. Ceux dont la vue n'est que superficielle applaudissent à grands cris. Mais ceux qui tâchent de voir et plus haut et plus loin, s'aperçoivent que le principe d'autorité est la base nécessaire de la religion, et qu'en voulant le démolir, l'on aboutit fatalement à la démagogie, à l'anarchie, au nihilisme, à l'irréligion de l'avenir.

Ces conséquences ne se dévoilent nulle part mieux que dans le sujet qui nous occupe.

Avec la Bible seule, il n'est pas possible de prouver la non-permission du divorce. Il en est même qui se basent sur un verset de l'Evangile (1) pour l'autoriser en certains cas.

(1) Matt., v., 31.